



## REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION

### RANDONNEE

#### Saison 2023\_2024

Ce règlement est un complément du règlement intérieur général commun à l'ensemble des sections de l'association. Ils forment un tout qui s'applique à tout adhérent participant aux activités de cette section.

Trois activités sont proposées au sein de cette section : randonnée pédestre, randonnée à raquettes à neige, ski de fond sur parcours tracé ou non.

Pour ces trois activités, il n'y a pas de pratique en compétition.

Le coût de l'inscription à la participation de la section randonnée est de 45 € pour l'année. L'adhésion à l'association "UNION LAÏQUE DE MIRIBEL" est obligatoire et non remboursable, cette adhésion est de 22 €.

Un participant doit impérativement être porteur de sa licence FFRP lors de chaque sortie .

Il est fortement conseillé de prévoir un porte-carte comprenant :

- \_ Votre carte vitale .
- \_ Votre carte d'assurance complémentaire
- \_ Votre carte de groupe sanguin
- \_ Le nom , adresse et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident
- \_ Tous renseignements utiles aux services de secours .

L'association a souscrit une assurance « Responsabilité civile ».

### ADHESION

La participation à la section randonnée **inclut la licence FFRP** avec responsabilité civile et accidents corporels. Elle permet à l'association d'être couverte elle-même civilement par le biais du contrat fédéral.

### CERTIFICAT MEDICAL

Pour les nouveaux adhérents : vous aurez à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, de la randonnée avec raquettes à neige, voire de la randonnée à skis de fond, datée de moins de trois (3) mois au jour d'inscription à la section.

Pour les adhérents déjà inscrits ayant fourni un certificat médical, celui-ci est valable 3 ans de date à date . Toutefois le questionnaire de santé Sport reste obligatoire. La personne doit être en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport. Dans le cas contraire, elle est tenue de produire un certificat médical.

NOUVEAU : Plus besoin de fournir le questionnaire de santé « majeur ou mineur », il vous suffit de le lire en le téléchargeant et de cocher la case dédiée sur payasso ou sur la fiche inscription papier qui vaut attestation de votre part.

### FONCTIONNEMENT

Dans la mesure où l'encadrement est assuré par des bénévoles ayant une connaissance par expérience et formation, mais sans diplôme d'état, cette section est ouverte exclusivement aux adultes. Chaque participant vient sous sa

propre responsabilité. Il doit s'assurer qu'il a la condition physique et la technique requises pour le niveau de difficulté affecté à la sortie.

Les sorties sont classées sur deux critères :

\_ Longueur et dénivelé, soit quatre niveaux :

- TM Tout Marcheur : Maximum 15 km et/ou 300 m de dénivelé positif, environ 4h de marche.
- MM Moyen Marcheur : Maximum 20 km et/ou 700 m de dénivelé positif, environ 6h de marche.
- BM Bon Marcheur : Maximum 25 km et/ou 1200 m de dénivelé positif, environ 7h de marche.
- TBM Très Bon Marcheur : Au-delà des limites indiquées ci-dessus.

\_ Difficulté technique, soit 2 niveaux : sans précision dans le descriptif de la randonnée, il n'y a pas de difficulté technique particulière.

- Aucune notation : Sans difficulté technique particulière
- DT1 : Quelques difficultés techniques (rochers, escalade facile)
- DT2 : Difficultés importantes (escalade raide, passage avec vide)

Un programme sera établi régulièrement, mis à disposition dans le hall d'entrée du Centre socioculturel et sur notre site à la rubrique « Randonnée ». De plus, il sera adressé à tous les adhérents de la section qui auront indiqué leur adresse mail sur la fiche d'inscription individuelle.

## INSCRIPTION AUX SORTIES

Le nombre maximal de participants est à l'appréciation de l'animateur. Le nombre sera précisé sur le mail d'inscription à la sortie. Il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Pour les inscriptions à une sortie à la journée du Dimanche, la date limite d'inscription est le vendredi précédent la date de la sortie.

Pour les sorties sur le week-end ou sur plusieurs jours, la date limite d'inscription est indiquée sur le programme des sorties.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre de places prévu est atteint.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire d'un mail envoyé par l'animateur organisateur de la sortie. Ce mail contient un lien permettant d'accéder au site Internet « DOODLE » ou « FRAMADATE ». Les inscriptions aux sorties se font sur ce « DOODLE » ou « FRAMADATE ». Pour utiliser cette solution, vous devez être adhérent de la section Randonnée et avoir communiqué votre adresse mail.

## ANNULATION

L'animateur pourra annuler une sortie par manque de participants, pour des raisons de conditions météorologiques, etc. . . Dans ce cas, vous serez prévenus au plus tôt par mail ou par SMS ou par téléphone.

En cas d'annulation de votre part à une sortie où vous êtes inscrits, nous vous demandons, sauf impossibilité majeure, de prévenir, dans les meilleurs délais, la personne indiquée comme contact.

Si votre absence a une incidence financière. Il vous sera demandé de payer :

\_ Pour les sorties à la journée : une participation à hauteur de l'incidence

\_ Pour les sorties sur plusieurs jours : **les sommes versées pour valider l'inscription sont acquises par l'ULM quel que soit le motif de l'annulation.**

## TRANSPORT

Le transport se fera par covoiturage. Les frais de transport sont calculés à partir d'un coût unique : 0,3 € par

kilomètre et par voiture, quel que soit le véhicule, le nombre de personnes transportées. Les frais éventuels d'autoroute viendront s'ajouter. Les propriétaires des véhicules seront indemnisés dans ces conditions.

Le lieu de départ est fixé Place de la République à Miribel (devant l'ALLEGRO) sauf imprévu.

L'heure de départ est indiquée sur le programme et confirmée à l'inscription. L'heure de départ est impérative. Les retardataires ne seront pas attendus.

En cas de changement, du lieu et/ou de l'heure de départ vous serez informés par mail ou par SMS, voire par téléphone.

## **HEBERGEMENT**

Il sera du type gîte, refuge, hôtel. A l'exception de certains refuges, une douche avec eau chaude sera possible. Pour les sorties sur le week-end ou sur plusieurs jours, le principe de la demi-pension est généralement retenu. Dans ces conditions, seuls les repas de midi sont à prévoir par les participants.

## **EQUIPEMENT**

Afin de randonner dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir un matériel et des équipements adaptés à la sortie. Sont indispensables : les chaussures de randonnée, un k-way, un sac à dos, le pique-nique de la journée et de l'eau (1 à 2 litres selon le lieu et la saison).

## **PAIEMENT**

L'animateur, organisateur de la sortie, précisera le coût et les modalités de règlement ( espèces , chèques ou en ligne ) . Exception du covoiturage a la journée qui se fera en espèces pour procéder au règlement des chauffeurs .

## **SORTIE SUR LE WEEK-END OU SUR PLUSIEURS JOURS**

Pour ces sorties, il peut être prévu des sorties "en étoile", avec un portage limité aux affaires de la journée. Par contre pour les sorties par étape, le portage complet sera à prévoir, sauf indication portée sur le programme des sorties. En tenir compte avant de vous inscrire. Le type et le niveau de la sortie seront indiqués sur le programme des sorties.

## **DIFFUSION DES PHOTOS**

Les adhérents autorisent la diffusion de photographies prises dans le cadre de l'activité de l'association à des fins de représentation (site Internet, blog, publications, etc.).

## **CONDUITE GENERALE**

Le respect des animateurs et entre les participants est de rigueur. Votre comportement de randonneur ne doit en aucune façon nuire à la convivialité du groupe et encore moins aux autres personnes étrangères au groupe (personne isolée, autres groupes. hébergeurs, etc...)

Toutes remarques seront faites uniquement à l'animateur qui en jugera du bien fondé et qui le répercutera ou non sur les personnes mises en cause (personne(s) du groupe ou hors groupe, hébergeurs, etc...).

Vous devez respecter les consignes qui vous seront données par l'animateur. Les animateurs sont les seuls juges vis-à-vis des mesures à prendre pour le bon déroulement des sorties, particulièrement en cas d'incident ou d'accident.

*Ce document est porté à la connaissance de chaque adhérent.*